

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il est certain que mes députés comprennent la difficulté dans laquelle se trouve actuellement l'industrie de la construction, mais cela s'applique également à la petite entreprise, aux fermiers . . .

M. La Salle: La petite entreprise aura sa poule aux œufs d'or là-dessus!

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL**LE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION**

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, à qui nous devons la Charte des droits et libertés, mais qui semble se préoccuper plus de la protection des droits des prostituées et des souteneurs qui souillent et dégradent certains quartiers que de celle des droits des résidents de ces quartiers. Lundi, j'ai demandé au ministre quand il entendait tenir sa promesse et donner au comité permanent de la justice et des questions juridiques les pouvoirs nécessaires pour examiner la question de la prostitution sur la voie publique, cette plaie des grands centres urbains. Il m'a répondu qu'il tenait à ce que le comité étudie le problème en même temps que le bill C-53 portant sur les délits sexuels.

Je signalerai au ministre que son collègue libéral, le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, a déjà indiqué que son comité ne pouvait s'occuper de la question des sollicitations sans un mandat du ministre à cet effet.

Pourquoi le ministre continue-t-il de prétendre . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Posez votre question.

● (1430)

Mlle Carney: Pourquoi le ministre continue-t-il de prétendre que la question des sollicitations peut être étudiée par le comité alors que son collègue libéral a écarté cette possibilité?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai fait cette suggestion il y a déjà quelque temps, et c'est la critique de son parti qui a refusé, en comité, que l'on discute d'un mandat possible. Je voulais simplement faciliter les choses le plus possible. Le député n'est pas sans savoir que lorsque son parti était au pouvoir, le ministre de la Justice de l'époque

avait souligné que les sollicitations sur la voie publique ne tombaient pas sous le coup du Code criminel, mais relevaient plutôt de la compétence des municipalités. C'était la politique officielle de son parti à ce moment-là et ça l'est encore. A l'époque, nous avions une autre solution à proposer. Cependant, afin de clarifier la situation, j'ai offert de soumettre le problème au comité. Je n'ai malheureusement pas eu l'appui du parti conservateur.

M. Clark: C'est faux. C'est une fausseté.

M. Chrétien: Je rencontrerai donc le leader de notre parti et nous donnerons un mandat officiel au comité.

M. Clark: Fausseté.

L'EXÉCUTION DE LA PROMESSE FAITE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, étant donné les . . .

M. Clark: Faussetés.

Mlle Carney: . . . faussetés que débite le ministre, j'aimerais faire lecture du procès-verbal de la réunion . . .

Des voix: Règlement!

Mlle Carney: . . . du 22 avril du comité, réunion au cours de laquelle on a demandé au secrétaire parlementaire du ministre de rencontrer ce dernier à ce sujet et on a enjoint à M. Peterson . . .

Des voix: Règlement!

Mlle Carney: . . . de présenter une solution au comité de direction.

Des voix: Règlement!

Mlle Carney: Je tiens à rappeler au ministre que bon nombre des victimes sont des jeunes . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député prononce un discours au lieu de poser une question. Je lui saurais gré de bien vouloir en venir au fait immédiatement.

Mlle Carney: Madame le Président, ma question est donc la suivante: étant donné que le ministre a promis aux habitants de la banlieue ouest de Vancouver en juillet 1980 qu'il proposerait des changements au Code criminel, va-t-il enfin tenir sa promesse qui date déjà de deux ans?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai déjà dit et répété que la Cour suprême a été saisie d'un certain nombre d'affaires. J'aimerais que le député attende qu'elle rende ses décisions. C'est la procédure normale qu'adoptent les ministres de la Justice dans une telle situation. Le député de Vancouver-Centre devrait demander au sénateur Flynn de venir expliquer au comité la position . . .